



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090095

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 31/07/2025 13H09 C:000008 I:30771
V/REF : 1021570
V/Email reçu le Jeudi 31/07/2025 a 13H09

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 2171
IMMEUBLE : ST GERMAIN
LOTISSEMENT ST GERMAIN
01460 BEARD GEOVREISSIAT

Feillens, le 09 Septembre 2025

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : PAVILLON 17 -LE CLOS SAINT GERMAIN - BEARD GEOVREISSIAT - MR GUIGUE
0658997889

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE PORTE COULISSANTE DANS LA CHAMBRE 2 ET 3
REPLACEMENT PORTE DE GARAGE
MS00001-MS00023-MS00092

Donneur d'ordre : Mr J GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 19 AOUT 2025 A 14H45
REGLAGE DE LA FACADE COULISSANTE DANS LA CHAMBRE 3
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU RAIL BAS ET DE 4 CASSETTES DE ROULEMENT POUR
LA FACADE COULISSANTE DE LA CHAMBRE 2
PRISE DE COTE POUR COMMANDE PORTE DE GARAGE
LE 8 SEPTEMBRE 2025 A 09H00
REPLACEMENT DE LA PORTE DE GARAGE
REPLACEMENT DE 4 CASSETTES DE ROULEMENT SUR FACADE COULISSANTE DE LA
CHAMBRE 2
REPLACEMENT DE 2 RAILS SUR LA FACADE COULISSANTE DE LA CHAMBRE 2

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 08/09/25 a 17H55 Mr J GUESSOUM
GI LGESTION Email envoyé le 26/08/25 a 09H31 Mr J GUESSOUM
AG LGESTION Email envoyé le 20/08/25 a 10H36 JORDAN.GUESSOUM@SEMCODA.COM
SUITE AU PASSAGE DE NOTRE TECHNICIEN HIER IL FAUT PREVOIR LE
REPLACEMENT DU RAIL BAS ET DE 4 CASSETTES DE ROULEMENT POUR LA FACADE
COULISSANTE DE LA CHAMBRE 2. AVONS-NOUS VOTRE ACCORD POUR LES
REPLACEMENTS ?
AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 20/08/25 A 10:32 MR J GUESSOUM



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090095

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	92,43	92,43
1,00	MS00023-Reglage porte coulissante	1	51,35	51,35
4,00	MS00012-Rempl.Cassette roul.pr portes	2	51,35	205,40
2,00	MS00013-F.P.Rail haut/bas yc tt sujtion	2	71,89	143,78
1,00	MS00092-Rempl.porte Box <2,70x2,2+n°gara	2	872,95	872,95
TOTAL H.T.				1365,91
T.V.A. a 10,00%				136,59
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1502,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1021570 du 31/07/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

PAV N°17

Le Clos Saint Germain

01460 BEARD GEOVREISSIAT

Référence de la Demande

N°: du

02171-00007-00001-00001 H / Type 4

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 15/08/2025

Observations

Loc sort: LV /Loc entr:GUIGUE MUT du 01/08/25

Contacter loc Mr GUIGUE : 06-58-99-78-89

CHargé de secteur Mr GUESSOUM : 06 71 71 06 06

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	92,43	92,43	9,24	101,67
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard refixation,ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces enmouvement, y compris toutes sujétions Ch2 et 3	2,00	51,35	102,70	10,27	112,97
MS00092 Remplacement porte de Box jusqu'à 2,70 x 2,20 maxi prépeinte blanc avec n° Garage Conserver le cylindred'origine Porte de garage d'un pavillon	1,00	872,95	872,95	87,30	960,25
Total H.T.					1 068,08
Total TVA					106,81
Total TTC					1 174,89

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5

1/3

31/07/2025 à 13:07



Bon de Commande

N° : 1021570 du 31/07/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Jordan le 31/07/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **PAV N°17 Le Clos Saint Germain 01460 BEARD GEOVREISSIAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **31/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1021570